

mettront au clair sans trop tarder, comme nous l'espérons.

M. Pugh: Un délai a-t-il été fixé à cet égard? Le premier ministre pourrait-il dire un mot de réconfort à l'adresse de la population de la Colombie-Britannique, soit que l'affaire se réglerait sous peu?

Le très hon. M. Pearson: Je tiendrai surtout à dire un mot de réconfort aux habitants de la Colombie-Britannique demain, monsieur l'Orateur.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

DISPOSITION VISANT À RELEVER LE MONTANT DE LA PRESTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Si, comme je l'espère, nous en avons terminé avec les questions posées à l'appel de l'ordre du jour, et étant donné qu'au moment où la Chambre s'est ajournée nous n'avions pas arrêté l'ordre des travaux, je me demande si je pourrais dire un mot de ces travaux? J'avais parlé aux représentants de nos honorables vis-à-vis, dans l'espoir d'aborder pour commencer la résolution dont on a donné préavis au greffier et qui a trait à la modification à la loi sur la sécurité de la vieillesse. Il nous faudrait pour cela une approbation unanime, et je n'ai pu établir si cette unanimité était acquise.

Néanmoins, je voudrais signaler que si la Chambre voulait aborder la question, le gouvernement serait heureux d'en disposer rapidement, afin que l'accroissement projeté des pensions puisse être appliqué ce mois-ci, ce qui éviterait la rétroactivité. Sauf erreur, les chèques sont émis vers le 20 de chaque mois. Sans aucun doute, les députés comprennent qu'il est difficile de trouver le temps requis pour l'examen de la mesure. Si les députés étaient donc disposés à permettre à mon honorable collègue de pousser la résolution jusqu'à l'étape où la Chambre se constituerait en comité afin d'étudier la seule résolution, de notre côté nous n'y ferions pas obstacle. Il va sans dire que nous ne demandons pas à la Chambre d'aborder aujourd'hui l'étude du bill. La résolution est rédigée de façon fort claire; si nous pouvions l'aborder sans tarder, nous nous rapprocherions d'un objectif qui, j'en suis sûr, tient à cœur à tous les membres de la Chambre.

Des voix. D'accord!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de voir que le gouvernement désire verser ces \$10 de plus aux personnes qui reçoivent une pension de vieillesse. C'est l'opposition qui n'a cessé de répéter que cette

promesse avait été faite au cours de la campagne électorale, et quand la Chambre a étudié cette question le 18 juillet, le gouvernement nous a clairement indiqué que l'augmentation de \$10 ne serait accordée que si la loi relative au régime de pension du Canada était adoptée.

Depuis lors, la situation a changé. Le gouvernement a modifié sa décision pour répondre à la voix de sa conscience. J'aimerais signaler, monsieur l'Orateur, que nous tenons beaucoup à ce que les personnes qui reçoivent une pension de vieillesse obtiennent ce qu'on leur a promis et nous insistons pour qu'on tienne cette promesse.

J'aimerais signaler en outre que la résolution présentée par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, comme en fait foi la page 2469 du compte rendu du 18 juillet, déclarait entre autres:

...qu'il y a lieu de présenter une mesure établissant un programme de pension de grande portée, connu sous le nom de Régime de pensions du Canada...

Et un peu plus loin:

...le paiement d'une pension supplémentaire de dix dollars par mois à toutes les personnes à qui peut être versée une pension sous le régime de la loi sur la sécurité de la vieillesse;

Et ainsi de suite.

On se souviendra, Votre Honneur, qu'afin de donner à la Chambre l'occasion de recommander au gouvernement le versement immédiat de ce montant, et conformément à l'engagement pris par divers députés qui font maintenant partie du gouvernement, j'ai proposé, avec l'appui de l'honorable représentant de Perth (M. Monteith), un amendement qu'on retrouve à la page 2475 du compte rendu du même jour:

Que le projet de résolution...

soit celui dont j'ai déjà parlé

...soit modifié en ajoutant après les mots «dix dollars par mois», à la ligne 9:

«et la Chambre demande que le gouvernement examine la possibilité de procéder au versement de ce supplément à partir de ce jour.»

L'amendement a été proposé et l'Orateur suppléant a déclaré qu'il lui fallait d'abord l'examiner. La Chambre est toujours saisie de la question et l'Orateur suppléant n'a pas encore rendu sa décision. Par conséquent, la Chambre n'a pas eu l'occasion d'examiner cet amendement.

Nous sommes transportés de joie de voir que le gouvernement a pris conscience des besoins des vieillards à la retraite, mais nous croyons quand même qu'il faudrait se conformer à la procédure parlementaire. Que dire de cet amendement? En juillet, on le disait inacceptable. Le ministre a déclaré qu'il était absolument impossible de séparer

[Le très hon. M. Pearson.]